

BORDEAUX SPORTS DE GLACE

DOSSIER POUR LES ENFANTS MINEURS

NOM :

PRÉNOM :

Date de Naissance :

Lieu de naissance :

Département de naissance :

N° de licence :

Informations patineur

N° de portable du patineur (pour les plus de 16 ans)

École et classe fréquentées :

Email : à renseigner obligatoirement pour l'obtention de la licence

@

Allergies connues et/ou traitement pris en continu :

Taille Haut / Bas (costume Gala) : /

Photo

www.bsg33.org

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom du père :

Prénom du père :

Adresse :

N° de Tel :

Email :

Profession :

Nom de la mère :

Prénom de la mère :

Adresse :

N° de Tel :

Email :

Profession :

Envoi des informations relatives à la vie du club, merci de cocher la ou les cases souhaitées :

Père :

Mère :

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom et prénom :

N° de téléphone :

Fait à _____, le _____

Signature obligatoire

CERTIFICAT MEDICAL

N° d'identification :

Je, soussigné(e), Docteur

Certifie avoir examiné

Et n'avoir constaté, à ce jour, aucun signe apparent semblant contre-indiquer la pratique du patinage sur glace, en loisir et en compétition dans sa catégorie.

Fait à _____, le _____ (cachet et signature obligatoires)

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e)

Autorise les responsables d'équipe, les dirigeants du club et les entraîneurs à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident survenu à mon enfant :

dans le cadre de ses activités au sein du Bordeaux Sports de Glace ou lors de ses déplacements pour la saison sportive.

Fait à _____, le _____

Nom et signature du représentant légal

A REMPLIR POUR LES COMPETITEURS

Je, soussigné(e) :

Représentant légal de l'enfant mineur :

Conformément à l'article 7 du décret relatif aux prélèvements et examens autorisés dans les contrôles anti-dopages.

Autorise

N'autorise pas

Que soit effectué sur mon enfant un prélèvement nécessitant une technique invasive (prélèvement sanguin ou salivaire).

L'absence d'autorisation parentale pourra être regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôles.

Fait à _____, le _____

Nom et signature du représentant légal

Fédération française des sports de glace

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les mesures sanitaires COVID s'imposeront au règlement intérieur

LA VIE DU CLUB

Article 1 : Pour le bon fonctionnement des cours, les patineurs doivent être prêts 5 mn avant le début du cours, suivre régulièrement les entraînements et respecter les horaires. En cas de non-respect de la ponctualité, la personne chargée de l'entraînement se réserve le droit de ne pas accepter le patineur à son cours.

Article 2 : Les parents des enfants des groupes compétition et initiation ne sont pas autorisés à assister aux cours. Seuls les membres du bureau y sont autorisés après accord des entraîneurs. L'accès aux gradins est autorisé une fois par mois (le dernier lundi du mois sauf pour le ballet open – 15 ans le dernier mardi du mois).

Les parents des groupes "École de Glace" peuvent assister aux cours depuis les gradins, la présence le long des balustrades étant strictement interdite.

Article 3 : Le Bordeaux Sports de Glace étant soumis aux occultations liées au fonctionnement et à l'activité « spectacle » de la patinoire, les adhérents y seront, par conséquent, soumis.

Article 4 : Il est interdit de fumer dans les locaux de la patinoire. Il est interdit de manger sur la glace.

Article 5 : Tout adhérent a droit à une séance d'essai gratuite avec prêt des patins. Elle est sous sa seule responsabilité ou celle de son représentant légal pour les mineurs. L'accès à la glace ne sera possible qu'après signature d'une décharge. Un professeur devra donner son accord pour une inscription définitive des plus petits.

Article 6 : Les cours sont assurés par les entraîneurs du Bordeaux Sports de glace et les moniteurs bénévoles.

LE ROLE DU COMITE DIRECTEUR

Article 7 : Le rôle du Comité Directeur est de veiller à une bonne gestion du club. Pour ce faire, il dispose de tout pouvoir de décision en ce qui concerne la vie du club et l'organisation des diverses manifestations.

De plus, toute relation avec les instances nationales des sports de glace doit **prioritairement** se faire par son intermédiaire.

Article 8 : Le Comité Directeur est le seul compétent pour statuer sur les litiges concernant la vie du club. Seules les réclamations écrites seront prises en compte.

Article 9 : La Commission de discipline décide des sanctions à prendre contre tout membre dont le comportement nuirait à la bonne marche du club. Ses décisions resteront soumises à l'approbation du Comité Directeur.

LES RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES

Article 10 : La cotisation annuelle est due par avance, en début de saison à la remise du dossier d'inscription. Le règlement en plusieurs fois est accepté mais l'ensemble des chèques devra être remis à l'inscription.

La cotisation annuelle est due dans son intégralité. Tout adhérent refusant, après trois relances, de régler les sommes dues au Bordeaux Sports de Glace verra son dossier transmis à la société de recouvrement : JPJ ASSISTANCE .

Article 11 : Le Bordeaux Sports de Glace se réserve le droit d'interdire l'accès à la glace à tout adhérent n'ayant pas réglé sa cotisation.

Article 12 : Lors des déplacements en compétition, si le Bordeaux Sports de Glace avance le montant du transport, de l'hébergement et des repas, le montant global sera réparti entre les différents participants (professeurs, bénévoles, accompagnants, patineurs) ; l'inscription à la compétition restera à la seule charge des patineurs et sera répartie entre eux.

AUTRES RESPONSABILITES

Article 13 : Le Bordeaux Sports de Glace décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 14 : Le Bordeaux Sports de Glace décline toute responsabilité envers les patineurs en dehors de leurs propres entraînements. Pendant les heures d'entraînements, les patineurs ne doivent pas sortir de l'enceinte sportive (glace et lieux d'entraînements hors glace). Dès la fin de l'entraînement, les patineurs sont placés sous la responsabilité de leurs parents. L'assurance du club ne couvrira l'adhérent qu'une fois son dossier rempli et remis au club et la cotisation réglée.

Article 15 : L'adhésion au Bordeaux Sports de Glace emporte acceptation et respect de ses statuts et de son règlement intérieur, ainsi que ceux de la Fédération Française des Sports de Glace ; le non-respect de ces règles entraînerait l'exclusion du club.

Date, Nom et signature obligatoires, précédées de la mention « lu et approuvé ».

Le patineur,

Son représentant légal,

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Je, soussigné(e) M. et/ou Mme

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Agissant en tant que tuteur légal sur l'enfant mineur

Nom : Prénom :

Né(e) le à

Déclare accepter que mon enfant ou moi-même (si personne majeure) soit photographié, filmé et que son/mon image soit diffusée par le Bordeaux Sports de Glace dans le cadre de :

- La réalisation et l'exploitation d'œuvres audiovisuelles, notamment sous formes de diapositives, diaporama, vidéocassettes, vidéodisques (CD-ROM), vidéogrammes (DVD) ou par tout autre procédé analogue existant où à venir.
- Adaptation par tous procédés de représentation existant ou à venir et notamment projection publique et télédiffusion, par tous moyens existants ou à venir, notamment par câble, voie hertzienne, satellite et transmissions dans un lieu public ou privé de l'œuvre audiovisuelle télédiffusée.
- Présentations publiques, lors d'exposition, salon ou sur des sites Internet.
- Présentation sur des sites Internet.
- Publication dans des ouvrages, catalogues de salon ou d'exposition, revues, publicités, cartes postales, calendrier, affiches, posters. etc.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des images qui font l'objet de la présente autorisation ne devront porter atteinte ni à sa/ma réputation, ni à sa/ma vie privée.

Je garantis que mon enfant ou moi-même (dans le cadre d'une personne majeure) n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son/mon image ou de son/mon nom.

Il est avéré que l'utilisation de son/mon image se fait à TITRE GRACIEUX et que je ne demanderai aucune rémunération en contrepartie.

Cette autorisation est valable pour les images de la saison.

Fait à, Le, de bonne foi.

Signature des deux parties avec la mention manuscrite : « Lu et approuvé » :

Le Bordeaux Sports de Glace

Patineur ou son représentant légal,

BORDEAUX SPORTS DE GLACE
Siège Social : PATINOIRE DE BORDEAUX MERIADECK
95, Cours du Maréchal Juin
33000 BORDEAUX
Tél. / Fax :